

**MAIRIE DE
VALESCOURT**

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de CLERMONT
60130 VALESCOURT
Tél 03 44 78 51 33

Conseil Municipal
Procès-verbal de séance

République Française

SEANCE DU 15 Avril 2024

Nombre de Conseillers :

- **en exercice :** 9
- **présents :** 9
- **votants :** 9

L'an deux mil vingt quatre

le quinze avril à dix-huit heures et zéro minutes

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Maison Communale, sous la
Présidence de Jean-Pierre GOURDOU, Maire

Date de la convocation : 05/04/2023

Ont assisté à la réunion les Conseillers Municipaux

Nom –Prénom	Présents	Absents	Pouvoir donné à
GOURDOU Jean-Pierre	X		
PRANGERE Ludovic	X		
LEFEVRE Catherine	X		
PRIEM Jean-Pierre	X		
WARME Sylvain	X		
CANNY Jacques	X		
LEMERCIER Félicia	X		
MAZOUZ Norbert	X		
BAROTTE Marc	X		

Secrétaire de séance : Félicia

Comme annoncé par mail le 12 Avril 2024, Monsieur le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour,
« Demande de subvention NATURE EN CHEMIN ».

À l'unanimité, le conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1- Nature en Chemin

Suite à la délibération du 16 mai 2023 ayant pour objet de procéder aux reprises des chemins
« rognés », « supprimés » ou « déplacés »,

Suite aux rendez-vous préparatoires avec les exploitants agricoles du territoire et avec la commission
extra-communale « Gestion du territoire et environnement »,

Vu le cahier des charges du Conseil Régional des Hauts de France dans le cadre de l'opération
« NATURE EN CHEMIN »,

Vu les demandes de chiffrages pour le bornage des chemins afin de s'assurer de la nature communale
des emplacements retenus pour les plantations,

Vu les demandes de chiffrages pour les plantations et le matériel,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à l'embellissement et la restauration des chemins sur le territoire par la plantation de plusieurs haies sur les chemins.
- **DECIDE** de favoriser la biodiversité sur le territoire par l'installation de nichoirs et hôtels à insectes;
- **DECIDE** de l'installation de panneaux pour faire connaître et valoriser les chemins du territoire;
- **DECIDE** de valider le plan de financement prévisionnel;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes relatifs au projet;
- **ENGAGE** l'autorité compétente sur la nature communale des sites retenus pour le projet;
- **ASSURERA** la pérennité des engagements mis en place et l'entretien des aménagements réalisés pour une période minimale de 10 ans;
- **ACCEPTTE** la diffusion par la Région des informations liées aux réalisations dans le cadre du présent appel à projets;
- **FACILITERA** toute démarche de suivi « FAUNE/FLORE » sur les aménagements réalisés.

2- Organisations des manifestations communales

Bilan « la marche du Cœur »

82 personnes ont participé à cette 1^{ère} marche du cœur.

20 personnes de Valescourt

20 de Saint-Just-en-Chaussée

13 de Saint-Rémy en l'Eau

Et 29 personnes originaires d'une dizaine de communes différentes

153.20€ ont été récoltés et seront reversés à la fédération française de cardiologie.

Pour les prochaines éditions, la modification du lieu de départ et d'arrivée pourra être envisagée pour plus de convivialité.

Brocante

Les affiches et tracts validés par le conseil seront distribués rapidement.

Les permanences pour les inscriptions auront lieu en mairie :

Les mardis 07 et 14 mai de 16H30 à 18h30

et le vendredi 17 mai de 17H00 à 19H00

Des structures gonflables gratuites pour tous seront installées sur la place du 08 mai, comme les années précédentes.

« Le Martialou », food-truck de galettes bretonnes et friagerie assurera la restauration dans la cour de la maison communale.

La buvette sera assurée par le comité des fêtes.

14 juillet

À l'issue de la cérémonie patriotique, la plaque « L'Atelier Jacques LADAM » sera dévoilée au bâtiment communal du chemin du tour de ville

Le devis pour la conception est validé par l'ensemble du conseil municipal.

Repas du 07 Septembre

Cette année, c'est un couscous qui sera proposé lors du repas du village pour une participation identique à 2023.

Les flyers seront validés lors du conseil municipal du mois de juin.

Concours amical de pétanque

Cette manifestation reste en réflexion. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Bourse aux Jouets et aux vêtements

Une bourse aux jouets et aux vêtements sera organisée le samedi 09 novembre à l'atelier Jacques LADAM.

3- Achats à prévoir

Des paniers complémentaires pour le lave-vaisselle seront commandés ainsi qu'un bouchon de vidange pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil.

Un camion de cailloux sera commandé pour la réfection des chemins et l'agrandissement de la zone de stationnement rue de la mairie.

4- Gestion du personnel

Renouvellement de contrat

Le contrat de notre agent des services techniques arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose son renouvellement pour une durée de 6 mois à compter du 01 Juillet 2024.

Ainsi, après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat pour une durée de 6 mois à compter du 01/07/2024
- **PRECISE** que les horaires de travail indiqués au présent contrat seront les suivants :

39 heures hebdomadaires du 01/07/2024 au 30/09/2024
(Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 8 heures et le Vendredi : 7 heures)
31 heures hebdomadaires du 01/10/2024 au 31/12/2024
(Lundi, Mardi, Mercredi : 8 heures et le Jeudi : 7 heures)

Renfort occasionnel par un contrat de personnel intérimaire

Un agent intérimaire sera recruté 2 jours cette semaine et renouvelé si besoin pour renforcer les services techniques afin d'assurer le nettoyage du territoire.

5- **Convention cadre – CDG60**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de l'Oise n° 23/06/02 du 29 juin 2023 approuvant les termes de la convention unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de l'Oise n° 23/11/06 du 20 novembre 2023 approuvant la convention unique, son règlement général annexe et la grille tarifaire des missions et services facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de l'Oise,

Vu le règlement général annexe de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révoquant de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention cadre »,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un formulaire, d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Considérant, en conséquence, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et missions facultatifs en adhérant à ladite convention,

En l'absence d'observations des conseillers municipaux,

Entendu l'exposé de Monsieur après en avoir délibéré ; le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise ci-annexée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

6- Élections européennes

Monsieur le Maire recueille les présences ou indisponibilités pour organiser la tenue du bureau de vote pour le 09 Juin Prochain

Le scrutin se déroulera de 08H00 à 18H00

La composition du bureau électoral sera communiquée à tous les assesseurs dès sa validation.

7- Subventions aux associations

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** d'octroyer pour l'année 2024 les subventions suivantes, sous réserve de réception des bilans moraux et financiers :

:

Nom de l'Association	Montant attribué	Résultat des votes du conseil		
		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Association sportive de St Rémy en l'Eau :	200	8	1	
Associations des donneurs de sang	350	8		1
Société de Chasse	650	8		1
ACPG CATM	100	9		
France Adot60	200	9		
Les Amis du Val d'Arré	200	9		
Les retraités sportifs	200	9		
La Joyeuse Ribambelle	150	9		
AMB	300	8		1
OCCE Valescourt	200	9		
Les Restaurants du Cœur	100	9		
Le Secours populaire	100	9		
SPA d'Essuilet	200	9		

8- Approbation de la Comptabilité 2023

Compte Administratif

Conformément à l'article L21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Réuni sous la Présidence de Madame LEMERCIER Félicia, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EXAMINE** le compte administratif 2023
- **APPROUVE** les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes 2023 :	315 755.99 €
Dépenses 2023 :	230 627.38€
Résultat 2023:	+ 85 128.61€
Report de 2022 :	+ 478 785.79€

Résultat de Clôture 2023: + 563 914.20€

Section d'investissement :

Recettes 2023 :	117 175.11€
Dépenses 2023:	98 141.94€
Résultat 2023 :	+ 19 033.17€
Report de 2022:	- 24 041.68€

Résultat de Clôture 2023 : -5 008.51€

Restes à Réaliser

Recettes à encaisser	0€
Dépenses à finir	3 997.81€€

Solde des RAR - 3 997.81€

Compte de Gestion

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget principal;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 pour le budget principal par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9- Affectation et Report des résultats

Vu les résultats de clôture 2023 en fonctionnement : +563 914.20€

Vu les résultats de clôture 2023 en investissement : -5 008.51€

Vu que l'affectation de résultat de fonctionnement nécessaire pour équilibrer l'investissement est égale au résultat de clôture d'investissement moins le solde des restes à réaliser soit
5 008.51€- (-3 997.81€) = 9 006.32€

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter 9 006.32€ € à l'article 1068 en recettes d'investissement au budget 2024
- **REPORTE** à l'article 002 du Budget 2024 le résultat de fonctionnement suivant + 554 907.88€

10- Vote des Taux d'impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que, sur délibération prise par le conseil municipal, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux précédemment votés.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - - taxe d'habitation : 14.26 %
 - - taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.99 %
 - - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.95 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

11- Vote du Budget primitif 2024

Après avoir examiné les propositions de Monsieur le Maire sur les différents chapitres du budget primitif 2024,

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son approbation aux orientations budgétaires
- **VOTE** le budget primitif 2024 selon le récapitulatif suivant

SECTION DE FONCTIONNEMENT (suréquilibre de 266 358.02€)

Recettes : 814 193.12€

Dépenses : 547 835.10€

SECTION D'INVESTISSEMENT (équilibre)

Recettes : 298 209.91 €

Dépenses : 298 209.91€

12- Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire rappelle que suite au passage au référentiel comptable M57, il n'existe plus de chapitre « DEPENSES IMPREVUES » mais qu'à présent il y a la possibilité de basculer entre chapitre des crédits sur certificat administratif, principe de la fongibilité des crédits.

Les montants fongibles sont limités à 7,5% du montant du chapitre.

Aussi,

Vu l'article L5217-06 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 01 Janvier 2023

Considérant que le conseil syndical peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, aux virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

13- Questions diverses et Tour de table

Le conseil départemental nous informe que la D101 reliant St Rémy à Erquinvillers et la D916 de Argenlieu au croisement avec la D101 seront rénovées.

Le conseil valide la mise en place d'INTRAMUROS sur la commune. Cette application est financée par le Plateau Picard. Il permet de transmettre des informations de la commune aux habitants directement via leur téléphone. Madame Félicia LEMERCIER et Monsieur le Maire sont désignés comme administrateurs. Ce dispositif est également disponible pour le Plateau Picard gratuitement pour tous les habitants.

Chiens tenus en laisse sur le territoire communal

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a observé une recrudescence de promeneurs extérieurs au village accompagnés de chien en liberté sur le territoire. Il va prendre un arrêté pour rappeler que la tenue des chiens en laisse sur l'ensemble du territoire est obligatoire. La promenade des chiens en liberté est tolérée dans les chemins du territoire sauf dans les chemins du tour de ville, chemin du moulin et vieux chemin de Clermont sous la seule condition d'être moins de 25 mètres de leur propriétaire. Il se réserve le droit de sanctionner les contrevenants par une amende.

**MAIRIE DE
VALESCOURT**

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de CLERMONT
60130 VALESCOURT
Tél 03 44 78 51 33

Conseil Municipal
Procès-verbal de séance

République Française

Visite de prévention de l'école :

Le Major GUERMONPREZ a effectué la visite périodique de l'école pour la prévention et les moyens de confinement ou d'évacuation.

Suite à ses quelques observations :

- Des rideaux ont été installés pour empêcher la vue depuis l'extérieur en cas de confinement.
- Un devis sera demandé pour remplacer la clôture du jardin en incluant un portillon pour envisager une évacuation par l'arrière du bâtiment
- Un système d'alarme « INTRUSION/INCENDIE » sera acheté par le syndicat scolaire de manière à uniformiser le fonctionnement sur l'ensemble des écoles du regroupement

Gazette du village

Monsieur le maire informe le conseil que Monsieur Norbert MAZOUZ a accepté la réalisation d'un petit journal d'informations avec une parution semestrielle.

Monsieur le Maire informe de la livraison prochaine d'un broyeur d'accotement. Ainsi, l'entretien des chemins et accotements sera réalisé.

2 cuves de 1000 litres ont été commandées auprès de la communauté de communes du Plateau Picard.

La société CITEOS a été contactée pour la remise en fonction du feu tricolore « incitatif ». Un devis est attendu.

Les bordures en bois du monument aux morts seront remplacées par des bordures en béton. Monsieur Marc BAROTTE se charge de cette opération.

Monsieur Sylvain WARME signale que le dépôt de gravats et de divers matériaux dans la cour de l'atelier Jacques LADAM ne donne pas un aspect propre au bâtiment.

Monsieur le maire répond que même si certaines manifestations y sont organisées, ce bâtiment est dédié aux services techniques de la commune et donc au stockage des matériaux nécessaires à leur fonctionnement.

Toutefois, une attention sera portée sur la nature des dépôts.

La vieille chaudière obsolète de l'atelier Jacques LADAM sera apportée chez le ferrailleur.

Une opération « NETTOYONS LA NATURE » est organisée le Dimanche 09 Juin par l'Amicale de la Montagne Blanche et la Société de chasse. Une communication sera faite par les deux sociétés de chasse à ce sujet.

**MAIRIE DE
VALESCOURT**

DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de CLERMONT
60130 VALESCOURT
Tél 03 44 78 51 33

Conseil Municipal
Procès-verbal de séance

République Française

Pour mémoire

A noter dans vos agendas, les prochaines manifestations communales :

Mercredi 08 mai à 10H00 :

Commémoration de l'armistice du 08 mai 1945

Dimanche 26 mai :

Brocante

Dimanche 14 juillet à 10H00 :

Cérémonie patriotique de la fête nationale

Remise des bons d'achats aux jeunes entrant au collège

Inauguration de l'atelier Jacques LADAM

Samedi 07 septembre :

Repas du village : couscous

Dimanche 08 septembre :

Concours amical de pétanque (à confirmer)

Samedi 09 novembre :

Bourse aux jouets et aux vêtements

Lundi 11 novembre à 10H00 :

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Remise des récompenses aux jeunes diplômés

Samedi 14 Décembre :

Fête des Lumières